

## Périodes de chasse du canton de Berne

			Août	Septembre	Oktobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Patentes de chasse	Espèces pouvant être chassées	jours de relâche toutes les patentes	<b>Aucun</b>		<b>Mardi, jeudi, vendredi (affût de nuit excepté)</b>		<b>Aucun</b>		
Patente de base	Renard, chien viverrin, raton laveur, chat haret, pigeon domestique, redevenu sauvage			1.9. au 28.2.					
	corbeau freux, corneille noire, pie, geai			1.9. au 15.2.	(nuées de corneilles noires sur les cultures qu'elles risquent de piller: jusqu'au 28.2.)				
	Martre, fouine			1.9. au 15.2.					
	Daim, sika, mouflon			1.9. au 31.1.					
	Blaireau			1.9. au 31.12					
	Pigeon ramier, grand corbeau			1.9. au 15.11.					
	Fasan, tourterelle turque				1.10. au 15.11.				
Patente A (chamois)	Chamois, marmotte			10.9. au 30.9.					
Patente B (chevreuil)	Chevreuil				1.10. au 15.11.				
	Lièvre commun				1.10. au 15.11.				
	Lièvre variable					1. au 15.11.			
	Bécasse des bois <i>uniquement dans les zones de gestion du gibier du Jura bernois</i>				1.10. au 15.11.				
Patente C (cerf)	Cerf noble <i>Chasse complémentaire Autorisation spéciale</i>		1.9. au 20.9.		10.10. au 15.11.		max. 16.11. au 30.11.		
Patente D (sanglier)	Sanglier <i>uniquement chasse à l'affût en août hors forêt</i>		2.8. au 31.1.						
Patente E (sauvagine)	Foulque, colvert, hybride de canard			1.9. au 31.12.					
	Fuligule morillon, fuligule milouin				1.10. au 31.12.				
	Cormoran			1.9. au 28.02.					